

ACTIVITÉS DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DE LA CIPV

Réunion des 18 et 19 octobre 2012

*Point 8 c) de l'ordre du jour – Renseignements
communiqués par les observateurs*

La communication ci-après, reçue le 15 octobre 2012, est distribuée à la demande du Secrétariat de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV).

1. Établissement du Comité pour le renforcement des capacités (CDC) de la CIPV

1. Comme il a déjà été indiqué, la septième session de la Commission des mesures phytosanitaires (CMP-7) a établi, en mars 2012, le Comité pour le renforcement des capacités (CDC) de la CIPV, doté d'un mandat et d'un règlement intérieur spécifiques. La première réunion du CDC avec le groupe de travail d'experts sur le renforcement des capacités (le "groupe de travail") existant aura lieu du 3 au 7 décembre 2012 à Rome (Italie). À la réunion du Bureau de la CMP tenue le 12 octobre, les membres du CDC ont été sélectionnés; les personnes concernées seront informées à ce sujet au cours de la semaine du 15 octobre. Jusqu'à ce que le CDC devienne opérationnel, le groupe de travail poursuivra ses activités dans le domaine du renforcement des capacités.

2. Comme il a été indiqué à la réunion du Comité SPS tenue en juillet, la troisième réunion du groupe de travail a eu lieu à Cairns (Australie), du 21 au 25 mai 2011. Toutes les régions de la FAO étaient représentées. Un observateur du Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (STDF) a également participé à cette réunion. La stratégie révisée de la CIPV en matière de renforcement des capacités nationales, adoptée par la CMP-7, a été présentée au groupe. Le groupe de travail a ensuite recommandé que cette stratégie soit envoyée à différentes parties prenantes et donateurs et qu'il en soit fait la promotion à l'occasion de différentes réunions et activités, que des renseignements sur la stratégie soient communiqués dans le cadre d'activités de renforcement des capacités, par exemple la formation, et que les membres du groupe de travail fassent la promotion de la stratégie dans leurs propres régions.

2. Mise en œuvre de projet

3. Le projet du STDF intitulé "Manuels phytosanitaires généraux, procédures normalisées et kits de formation" est actuellement mis en œuvre par le Secrétariat de la CIPV (2012-2014). Le premier rapport de situation, qui a été présenté au STDF, porte sur les 18 produits sélectionnés, y compris les manuels, les procédures normalisées et les kits de formation correspondants reposant sur des critères établis, à élaborer dans le cadre du projet. Afin de désigner les auteurs et/ou organisations qui

élaboreront les projets, des spécifications concernant les mandats ont été élaborées et le Secrétariat a amorcé le processus de sélection.

3. Ressources techniques et autres renseignements concernant l'assistance technique

4. Le Secrétariat de la CIPV a créé une page Web sur les ressources phytosanitaires (<http://www.phytosanitary.info>), qui fournira des ressources techniques, élaborées et communiquées par les acteurs mondiaux de la protection des végétaux. Pour figurer sur cette page, ces ressources seront examinées et approuvées sur la base des critères élaborés par le groupe de travail.

5. De plus, les ONPV et les ORPV pourront inclure des renseignements provenant de leur région dans les deux bases de données: l'une consacrée aux projets, la Global Phytosanitary Capacity Development Projects Database (base de données mondiale sur les projets de renforcement des capacités phytosanitaires) et l'autre aux activités, la Global Phytosanitary Capacity Development Activities Database (base de données mondiale sur les activités de renforcement des capacités phytosanitaires). Les renseignements concernant l'inscription aux cours d'apprentissage en ligne sur l'analyse du risque phytosanitaire figurent sur la page des ressources.

6. Une liste de consultants, qui sera affichée sous peu sur la page des ressources phytosanitaires, a été établie par le Secrétariat. Elle servira de base de données dans laquelle il sera possible de chercher et de trouver les compétences appropriées dans les domaines liés à la protection des végétaux. Les consultants pourront créer leur propre profil et télécharger leur CV pour que les employeurs potentiels puissent s'adresser directement à eux au terme du processus d'examen et d'approbation approprié. Des facilitateurs certifiés de l'évaluation des capacités phytosanitaires (ECP) figureront aussi sur la liste.

4. Ateliers régionaux

7. De juillet à septembre 2012, le Secrétariat a apporté un soutien à la tenue de sept ateliers régionaux consacrés à l'examen de projets de normes internationales pour les mesures phytosanitaires (NIMP) et/ou y a participé. Le but de ces ateliers est de faciliter les discussions des membres et la formulation de leurs observations sur les projets de NIMP. Ils offrent aussi la possibilité d'examiner d'autres questions liées à la CIPV concernant l'échange de renseignements, la mise en œuvre et le renforcement des capacités.

8. Les ateliers ont offert aux participants une excellente occasion de mieux comprendre non seulement les NIMP examinées, mais aussi les attentes des membres de la CIPV.
